COMMUNE DE RANVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
Membres en exercice : 18
Membres présents : 15
Suffrages exprimés : 18

DATE DE CONVOCATION :
4 avril 2025

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, Mme Monique LEGROS, M. Daniel DESRETTES, Mme Olga BANDZWOLEK, M. André VAUTIER, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Chantal COURBIER, Mme Valérie LELOUTRE, M. Michel EURY, Mme Catherine PILET-FONTAINE, Mme Karine GLETTY, M. Mayeul MACE, M. Cédric METIVIER
Absents excusés : Mme Isabelle GRANA a donné procuration à M François VANNIER, Mme Gaëlle LE MEVEL a donné procuration à M Cédric METIVIER, Mme Carine ADELAÏDE a donné procuration à M Jean-Luc DAVENEL
Secrétaire de séance : M. François VANNIER

A l'ordre du jour :	Intervenant :
1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion	M. LE MAIRE
2. Compte Financier Unique 2024 – Budget principal	M. VANNIER
3. Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe Lotissement du Bourg	M. VANNIER
4. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	M. VANNIER
5. Taux d'imposition 2025	M. VANNIER
6. Affectation du résultat – Budget principal	M. VANNIER
7. Budget principal 2025	M. VANNIER
8. Budget annexe Lotissement du Bourg 2025	M. VANNIER
9. Fongibilité des crédits	M. VANNIER
10. Vente du bien communal situé 7 rue de la Vallée	M LE MAIRE
11. Convention de servitude ENEDIS – Raccordement électrique d'un producteur photovoltaïque	M. DESRETTES

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

2. Compte Financier Unique 2024 – Budget principal
Exposé de Monsieur VANNIER

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2024 :
- section de fonctionnement : 52 929,92 €
- section d'investissement : 194 222,29 €

VUE SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	663 702,57 €
012	Charges de personnel	983 297,28 €
65	Autres charges de gestion courante	219 811,43 €
66	Charges financières	7 316,97 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations amortissements et provisions	0,00 €
014	Atténuation de produits	7 339,00 €
023	Virement à section investissement	0,00 €
042	Op ordre entre sections	24 377,69 €
	TOTAL	**1 905 844,94 €**

RECETTES

70	Produits des services	113 303,72 €
731	Fiscalité directe locale	619 201,00 €
73	Autre fiscalité	740 453,03 €
74	Dotations et participations	419 406,49 €
75	Autres produits de gestion courants	43 351,69 €
013	Atténuation de charges	13 581,89 €
77	Produits exceptionnels	9 477,04 €
78	Reprises sur Amort. et Provisions	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	0,00 €
042	Op ordre entre sections	0,00 €
	TOTAL	**1 958 774,86 €**

52 929,92 €

VUE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	380,83 €
16	Charges financières	98 367,84 €
20	Immobilisations incorporelles	62,15 €
204	Subventions d'équipement	26 662,94 €
21	Immobilisations corporelles	306 335,32 €
23	Immobilisations en cours travaux	0,00 €
27	Avance Budget annexe	0,00 €
	TOTAL	**431 809,08 €**

RECETTES

001	Excédent Ft antérieur reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	24 377,69 €
041	Opérations d'ordre entre sections	380,83 €
10	Dotations fonds divers réserves	520 147,75 €
13	Subventions d'investissement	80 745,10 €
16	Emprunts	380,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immos corporelles (aliénations)	0,00 €
21	Virement section investissement	0,00 €
024	Produits des cessions	0,00 €
	TOTAL	**626 031,37 €**

194 222,29 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte Financier Unique 2024. La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel DESRETTES, qui soumet le Compte Financier Unique à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2024, pour le budget principal.

VOTANTS : 18 POUR : 18

3. Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe Lotissement du Bourg

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2024 :
- section de fonctionnement : 14 770,47 €
- section d'investissement : -101 149,87 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap.	Intitulé	Montant HT
011	Charges à caractère général	135 203,98 €
043	Frais accessoires d'achat	1 132,24 €
65	Arrondis TVA	0,00 €
66	Intérêts des emprunts, dettes	1 132,24 €
042	Variation en-cours production de biens	247259,77
	TOTAL	**384 728,23 €**

RECETTES

Chap.	Intitulé	Montant HT
013	Maison	80 000,00 €
75	Arrondis TVA	0,99 €
70	Vente des terrains	64 166,67 €
042	variation en cours de production	254 198,80 €
043	Transfert de charges financières	1 132,24 €
002	Résultat fonctionnement	0,00 €
	TOTAL	**399 498,70 €**

14 770,47 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Intitulé	Montant HT
040	Travaux en cours	254 198,80 €
16	Remboursement Emprunts	94 210,84 €
	TOTAL	**348 409,64 €**

RECETTES

Chap.	Intitulé	Montant HT
040	Travaux en cours	247 259,77 €
001	Résultat investissement	0,00 €
	TOTAL	**247 259,77 €**

-101 149,87 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte Financier Unique 2024. La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel DESRETTES, qui soumet le Compte Financier Unique à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2024, pour le budget annexe Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 18 POUR : 18

4. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Exposé de Monsieur VANNIER

Chaque association a présenté un dossier de demande de subvention comme chaque année, ce qui permet de suivre l'évolution des associations. La commission finances a étudié ces dossiers en tenant compte de plusieurs critères tels que la trésorerie générale des associations, l'exécution budgétaire de la saison écoulée et le prévisionnel de la saison nouvelle, la présence ou non de salariés. La commission a ensuite déterminé un montant de subvention par association à proposer au conseil municipal.

Rappel : « Comme il n'est pas toujours facile de faire le partage entre ce qui concerne l'intérêt de la collectivité locale et ce qui présente un intérêt personnel pour l'élu concerné (Président, trésorier de l'association...), celui-ci a donc intérêt à s'abstenir systématiquement de prendre part aux délibérations qui concernent le vote des subventions à l'association. »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	**Proposition de la commission 2025**	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENT.	Elus ne prenant pas part au vote
A. combattants	1 000 €	18	18			
FCBO	8 500 €	18	18			
Joie et sourire	500 €	18	18			
Gymnastique	500 €	17	17			C. Courbier
Judo	5 500 €	18	18			
Tennis	3 700 €	17	17			C. Métivier
Les Foulées ranvillaises	1 000 €	18	18			
Chevalets temps libre	200 €	18	18			
Palette en liberté	250 €	18	18			
Ass parents collège	200 €	17	17			C. Métivier
Ass parents APE Ranville	200 €	18	18			
SNSM Ouistreham	200 €	18	18			
SNSM Dives	200 €	18	18			
Coopérative EE	100 €	18	18			
Protection civile- Mayotte	1027,50 €	Déjà voté				
	23 077,50 €					

5. Taux d'imposition 2025
Exposé de M. VANNIER

Les conseils municipaux doivent délibérer sur trois taux d'imposition : taux de la taxe foncière des propriétés bâties, taux de la taxe foncière des propriétés non bâties et taux de la taxe d'habitation, qui s'applique aux logements non principaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux de taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe foncière des propriétés non bâties, suivants pour l'année 2025 :
Foncier bâti 42.22
Foncier non bâti 48.05
Taxe d'habitation 10.52
Les taux communaux restent inchangés pour l'année 2025.

VOTANTS : 18 POUR : 16 ABSTENTION : 2

6. Affectation du résultat – Budget principal
Exposé de M. VANNIER

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la reprise des résultats de l'exercice 2024 d'un montant de 152 929,92 € et décide de reporter :
- en section de fonctionnement, au chapitre 002 pour 100 000€
- en section d'investissement, affectation complémentaire en réserves, à l'article 1068, pour 52 929,92 €

VOTANTS : 18 POUR : 18

7. Budget principal 2025
Exposé de M. VANNIER

Monsieur VANNIER rappelle les résultats de l'exercice 2024 et présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget principal 2025.
Le budget s'équilibre en fonctionnement à 2 037 435,23 € et en investissement à 1 745 999,17 €. Le budget de la commune est voté par chapitre.

VUE SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	577 482,00 €
012	Charges de personnel	1 081 137,00 €
65	Autres charges de gestion courante	225 292,69 €
66	Charges financières	4 517,08 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations amortissements et provisions	139 444,31 €
014	Atténuation de produits	9 000,00 €
023	Virement à section investissement	0,00 €
042	Op ordre entre sections	62,15 €
	TOTAL	**2 037 435,23 €**

RECETTES

70	Produits des services	109 600,00 €
731	Fiscalité directe locale	631 547,00 €
73	Autre fiscalité	713 006,00 €
74	Dotations et participations	428 157,68 €
75	Autres produits de gestion courants	35 000,00 €
013	Atténuation de charges	15 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprises sur Amort. et Provisions	5 124,55 €
002	Excédent antérieur reporté	100 000,00 €
042	Op ordre entre sections	0,00 €
	TOTAL	**2 037 435,23 €**

VUE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
16	Charges financières	101 167,75 €
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €
204	Subventions d'équipement	15 550,14 €
21	Immobilisations corporelles	1 155 281,28 €
23	Immobilisations en cours travaux	470 000,00 €
27	Avance Budget annexe	0,00 €
	TOTAL	**1 745 999,17 €**

RECETTES

001	Excédent Ft antérieur reporté	316 833,07 €
040	Opérations d'ordre entre sections	62,15 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	149 813,30 €
13	Subventions d'investissement	258 790,65 €
16	Emprunts	700 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Virement à section inv	0,00 €
27	Autres immobilisations	290 000,00 €
024	Produits des cessions	30 500,00 €
	TOTAL	**1 745 999,17 €**

Madame MAUDUIT-TRAGUET regrette, qu'une nouvelle fois, qu'il n'y ait pas eu de réunion préalable pour débattre des priorités ou des projets, alors qu'une demande officielle avait été faite par mail au Maire.
Monsieur MACE s'interroge sur plusieurs points : la cohérence avec le projet de la liste en 2020, l'orientation du Conseil municipal, le temps perdu en tergiversation
Monsieur le Maire lui répond qu'il est l'exécutif du conseil, il suit la décision de la majorité. Il est d'accord que le Conseil municipal tergiverse sur certains dossiers.
Monsieur MACE pense que le rôle du maire est de montrer la voie.
Plusieurs élus vont s'abstenir de voter le budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2025.

VOTANTS : 18 POUR : 13 ABSTENTION : 5

8. Budget annexe Lotissement du Bourg 2025
Exposé de M. VANNIER

Monsieur VANNIER rappelle les résultats de l'exercice 2024 et présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget annexe Lotissement du Bourg 2025.

VUE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap.	Art.	Intitulé	Montant HT
011	6045	MO lotissement	1 900,00 €
011	*605*	Travaux	17 575,48 €
013	6037	Maison	80 000,00 €
65	65888	Arrondis TVA	5,00 €
66	66111	Intérêts des emprunts, dettes	309,83 €
042	7133	Annulation du stock initial	204 801,61 €
042	71355	Variation stocks de terrains aménagés	65 206,77 €
043	608	Frais accessoires d'achat	309,83 €
		TOTAL	**370 108,52 €**

RECETTES

Chap.	Art.	Intitulé	Montant HT
013	6037	Maison	80 000,00 €
75	75888	Arrondis TVA	5,00 €
70	7015	Vente des terrains	96 680,00 €
70	7078	Vente de la maison	1,00 €
042	71355	Intégration stock final (hors maison)	224 586,92 €
043	796	Transfert de charges financières	309,83 €
002		Résultat fonctionnement	301 759,44 €
		TOTAL	**703 342,19 €**

VUE INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Art.	Intitulé	Montant HT
040	3555	Intégration stock final (hors maison)	224 586,92 €
16	1641	Emprunts	71 197,48 €
16	168741	Remboursement avance au BP	290 000,00 €
		TOTAL	**585 784,40 €**

RECETTES

Chap.	Art.	Intitulé	Montant HT
040	3355	Annulation du stock initial	204 801,61 €
040	3555	Sortie des parcelles vendues	65 206,77 €
001		Résultat investissement	317 600,04 €
		TOTAL	**587 8,42 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget annexe 2025 Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 18 POUR : 18

9. Fongibilité des crédits

Exposé de Monsieur VANNIER

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57, le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
Cela permet de faire face à une dépense urgente sans être contraint de réunir le Conseil municipal dans des délais courts.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

VOTANTS : 18 POUR : 18

10. Vente du bien communal situé 7 rue de la Vallée

Exposé de Monsieur le Maire

Lors de la réunion du 12 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé de modifier le prix de vente à la somme de 160 000€ net vendeur.

Des particuliers ont fait une offre à 120 000€ qui n'avait pas été acceptée. Ils proposent une seconde offre à 144 000€.

Monsieur METIVIER précise qu'il a changé d'avis concernant cette vente : il faut ajouter au prix net vendeur les frais de négociation et les frais de notaire. De plus, il y a beaucoup de travaux. C'est la raison pour laquelle il est favorable à l'acceptation de cette offre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre à 144 000€.

VOTANTS : 18 POUR : 15 ABSTENTION : 3

11. Convention de servitude ENEDIS – Raccordement électrique d'un producteur photovoltaïque
Exposé de Monsieur DESRETTES

La société ENEDIS est chargée du raccordement électrique d'un producteur photovoltaïque, situé Chemin des Haies de l'Ecarde, derrière le lotissement de la Haute Gravelle.
Initialement envisagé par la rue de Motten, ce raccordement pourra se faire par le Chemin des Haies de l'Ecarde et le Chemin des Agriculteurs, évitant l'ouverture de tranchées sur la voirie neuve.
La société ENEDIS sollicite la signature d'une convention de servitudes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention de servitude sollicitée par la société ENEDIS pour le raccordement électrique d'un producteur photovoltaïque et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

VOTANTS : 18 POUR : 18

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

Séance levée à 20 heures 50